Lille : un clan familial achetait des adolescents pour des vols en série

29/09/2012 à 12h56

C’est une véritable organisation criminelle internationale de vols, de recels mais aussi de trafics d’êtres humains entre la France, la Belgique et l’Allemagne qu’ont démantelée les gendarmes de la section de recherches de Lille et l’Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI). Seize personnes d’un même clan familial d’origine tzigane ont été arrêtées dans une cité de Ronchin (Nord) mais aussi à Pavillons-sous-Bois et Tremblay-en-France (Seine Saint-Denis).

Cette famille socialement installée a acheté des adolescents à d’autres clans pour leurs talents de voleurs, avant de les héberger pendant de nombreux mois dans la banlieue sud de Lille. Deux jeunes voleuses ont ainsi multiplié les cambriolages sur commande de leur chef de clan, visant argent, bijoux et pièces d’or.

Une partie du pactole a été aussitôt revendue et convertie en biens immobiliers, terrains et berlines allemandes. Lors des différentes perquisitions à dans les environs de Lille et en région parisienne, plus de 600.000 € de bijoux en or ont néanmoins été saisis, mais aussi des diamants, 200 montres de grande valeur, des sacs de maroquinerie de luxe, des manteaux de fourrure, des costumes de grandes marques. Sans oublier les terrains saisis à Jülich (Allemagne), une dizaine de kilos d’or chez un bijoutier receleur d’Anvers (Belgique), ainsi que quatorze Mercedes et deux camping-car dernier cri retrouvés dans le Nord.

Le nombre de cambriolages dans la métropole lilloise avait considérablement augmenté à la fin de l’année 2011. Des surveillances de la gendarmerie et de la police ont permis

d’identifier les deux adolescentes, déjà repérées dans d’autres pays européens. Pour les enquêteurs, il existe «un véritable mercato pour la possession de jeunes gens ayant des dispositions particulières pour commettre vols et cambriolages». Leur donneur d’ordre les faisait travailler sur «un secteur délimité» que les jeunes voleuses ratissaient méthodiquement. Les principaux membres du clan devaient être mis en examen ce samedi matin par un juge d’instruction lillois pour «recel de vols en bande organisée», «traite des êtres humains en bande organisée», «vols et tentatives de vols en bande», «associations de malfaiteurs» et «blanchiments».
Le Parisien